

BARÈME DES HONORAIRES D'AGENCE

Barème TTC applicable à partir du 26 Novembre 2023 – Taux de TVA : 20%

HONORAIRES DE LOCATIONS

→ BIEN À USAGE D'HABITATION

Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)

Frais d'État des Lieux

<u>Mètres carrés</u>	<u>Charge locataire</u>	<u>Charge Propriétaire</u>
De 0 à 30 m ²	3 €	3 €
De 31 à 60 m ²	2,5 €	2,5 €
De 61 à 90 m ²	2 €	2 €
De 91 à 120 m ²	1,5 €	1,5 €
Supérieur à 120 m ²	1 €	1 €

Frais Administratif : Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail

- Zone détendue

<u>Mètres carrés</u>	<u>Charge locataire</u>	<u>Charge Propriétaire</u>
De 0 à 30 m ²	8 €	8 €
De 31 à 60 m ²	7,5 €	7,5 €
De 61 à 90 m ²	7 €	7 €
De 91 à 120 m ²	6,5 €	6,5 €
Supérieur à 120 m ²	6 €	6 €

- Zone tendue

<u>Mètres carrés</u>	<u>Charge locataire</u>	<u>Charge Propriétaire</u>
De 0 à 30 m ²	10 €	10 €
De 31 à 60 m ²	9,5 €	9,5 €
De 61 à 90 m ²	9 €	9 €
De 91 à 120 m ²	8,5 €	8,5 €
Supérieur à 120 m ²	8 €	8 €

- Zone très tendue

<u>Mètres carrés</u>	<u>Charge locataire</u>	<u>Charge Propriétaire</u>
De 0 à 30 m ²	12 €	12 €
De 31 à 60 m ²	11,5 €	11,5 €
De 61 à 90 m ²	11 €	11 €
De 91 à 120 m ²	10,5 €	10,5 €
Supérieur à 120 m ²	10 €	10 €

En cas de délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux de l'agence titulaire du mandat

** : Ce barème sera respecté sauf cas exceptionnel d'accord entre les parties.*

Frais d'entremise : à la charge du Propriétaire = 100 € TTC*

→ **BIEN À USAGE AUTRES (Cave, Garage, Parking, Terrain, ...)** : 100 € TTC pour chacune des parties

→ **BIEN À USAGE COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL** :

Frais Administratif et d'État des lieux : 1 mois de loyer hors charges pour chacune des parties *

Renouvellement bail commercial : 1 mois de loyer Hors Charges (Basé sur le dernier loyer quittancé) payé à 50% par le locataire *

Projet de bail : 200 € TTC à la charge du demandeur (si le projet aboutit à la location du bien, le montant de 200€ sera déduit des honoraires de location) *

Avenant au bail de location : 150 € TTC pour le demandeur et 250 € TTC si besoin de constituer un nouveau dossier*

→ **LOCATION AUTRES** : 1 mois de loyer Hors Charges TTC *

HONORAIRES DE GESTION

→ **GESTION MENSUELLE** : 5,83% HT soit 7% TTC uniquement sur le loyer nu

→ **CONSTITUTION ET SUIVI TRAVAUX DONT LE MONTANT EST SUPÉRIEUR À 1 500 € TTC** : 2% HT de la facture HT soit 2,4% TTC *

→ **GARANTIE LOYERS IMPAYÉS** : 3% TTC mensuel de la somme quittancée

→ **ASSURANCE PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT** : SUR DEVIS. 5€ de frais de dossier annuel en sus de la cotisation annuelle

HONORAIRES DIVERS

→ **CONSTITUTION ET SUIVI DOSSIER PROCEDURE** : Forfait de 70 € TTC *

→ **FRAIS POUR CHÈQUES OU PRÉLÈVEMENT IMPAYÉ** : Forfait 50 € TTC

→ **REPRÉSENTATION DU BAILLEUR AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES** : FORFAIT de 50 € TTC par heure*

En cas de délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux de l'agence titulaire du mandat

** : Ce barème sera respecté sauf cas exceptionnel d'accord entre les parties.*

HONORAIRES TRANSACTION

→ BIEN À USAGE D'HABITATION

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC CHARGE VENDEUR*
De 0€ à 150 000 €	8%
De 150 001€ à 300 000€	6%
De 300 001 à 500 000€	5%
Supérieur à 500 000€	4%

Minimum de 5 000€ TTC

- BIEN À USAGE COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL (cession de bail, Fond de commerce, local commercial ou professionnel) : 9% du prix de vente – Minimum de 5 000€ TTC**
- BIEN À USAGE AUTRES (Cave, Garage, Parking,) : Forfait de 3 000€**
- BIEN DE TYPE TERRAIN : 10% du prix de vente TTC**
- ESTIMATION : 150 € TTC ***
- ESTIMATION OFFERTE SI SIGNATURE DU MANDAT**
- MANDAT DE RECHERCHE : 50% de la Commission de l'agence détentrice du mandat de vente (Pourcentage basé sur les honoraires figurant dans le mandat de vente) à charge acquéreur. Si mandat de recherche avec des particuliers, le barème d'agence sera appliqué à charge acquéreur.**

En cas de délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux de l'agence titulaire du mandat

** : Ce barème sera respecté sauf cas exceptionnel d'accord entre les parties.*